



Clermont Ferrand le 27 avril 2020,

Mr le Président du Conseil départemental
du Puy-de-Dôme

24, rue Saint Esprit

63000 CLERMONT FERRAND

Objet : situation des assistant(e)s familiaux pendant le confinement

Copie à:

- Madame Pierrette DAFFIX-RAY
- Monsieur Serge PICHOT
- Madame Dominique GIRON
- Monsieur Bernard SAUVADE

Monsieur le Président du Conseil départemental,

Depuis le 16 mars la tâche des assistant(e)s familiaux est immense, un travail sans répit, 24h sur 24h, 7 jours sur 7.

Nous sommes seul(e)s pour faire face aux contraintes liées au confinement et nous devons de surcroît accomplir des tâches supplémentaires, comme assurer les cours des enfants avec bien souvent différents niveaux de scolarité, gérer les difficultés liées à l'arrêt des visites et aux parents, quelques fois tendues. Nous devons garder le sourire et notre calme face aux colères, aux cris, les tensions entre les enfants etc...

Comme vous le dite dans votre courrier du 16 avril 2020, nous sommes en première ligne et assurons une mission incontournable. Nous faisons face à cette crise et à ses contraintes sans faillir à notre mission aussi éprouvante soit elle. Pour faire face

à cette crise sans précédent, différentes annonces des pouvoirs publics visent à soutenir les professionnelles toujours en activité pendant le confinement, force est de constater que les assistant(e)s familiaux sont singulièrement oublié(e)s.

Il serait pourtant nécessaire de reconnaître notre position particulière et les efforts faits.

Nous sommes des professionnelles compétant, sérieux et habitués à faire face à beaucoup de difficultés et d'imprévus, mais ceux-ci sont démultipliés par cette crise et le confinement.

Nos frais d'entretiens sont en hausse.

Nous vous demandons de reconnaître notre engagement en cette période tourmentée, en:

- attribuant une prime de 1000€ pour tous les assistant(e)s familiaux ayant assuré l'accueil d'enfant durant la période de confinement qui pour certains va aller au-delà du 11 mai en fonction de la reprise des écoles et de la décision des parents de nous autoriser à les y remettre ou non;
- donnant accès aux assistant(e)s familiaux aux tests covid-19;
- fournissant aux assistant(e)s familiaux et aux enfants les masques et matériel de protection (gel hydro-alcoolique, gants, masques...);
- attribuant 3h de smic/jour et par enfant supplémentaire pendant toute la durée du confinement;
- octroyant 15 jours supplémentaires de congés payés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil départemental, Mesdames et Messieurs les Vice-Président(e)s, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le Syndicat CGT du Conseil départemental

Isabelle CHEVALIER, déléguée aux assistant(e)s familiaux

Syndicat La CGT du Conseil départemental 63
Hôtel du département – 24, rue Saint Esprit – 63000 CLERMONT
FERRAND
Tél : 06.52.43.52.61 / 04.73.29.09.85 / cg63cgt@gmail.com

